Commune de
PLAINE-HAUTE
Côtes d'Armor

Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 022-212201701-20260605-2026049D-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 5 juin 2026

Nombre de membres		
Effectif légal	Présents	Ayant pris part à la délibération
19	**16**	**19**

Date de la convocation
29/05/2026
Date d'affichage
29/05/2026

L'an deux mille vingt-six, le vendredi cinq juin à dix-neuf heures et trente minutes, le conseil municipal, convoqué en séance ordinaire le vingt-neuf mai deux mille vingt-six s'est réuni à la mairie de Plaine-Haute au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Mr le Maire, PIERRE Philippe.

Etaient présents : PIERRE P, LUCAS R, PANSART JF, BONNY V, LE COQ P, FERON M, MEHEUT L, CLEMENT J, TOQUET C, BLANCHARD S, LE MOINE N, HUGER D, LE FOL B, LETORT N, LE DENMAT M, BIENNE S.

Absents : RAOULT S, OIZEL R, GROUES J.

Pouvoirs : RAOULT S à LUCAS R, OIZEL R à BONNY V, GROUES J à LE MOINE N.

Secrétaire de séance : PANSART JF

Délibération n°2026049 : Programme de voirie 2026

La commission voirie réseaux réunie le 30 avril 2026 a constaté l'état des tronçons de voirie susceptibles d'être réhabilités dans le programme annuel.

Il est proposé de retenir les deux tronçons suivants :
- Voie communale n°8 : La coudre – Créhenteux : 1 030 ml environ
- Chemin rural n°153 : L'hôpital : 85 ml environ

Soit un total de 1,12 km.

Le Conseil Municipal,
Entendu l'exposé de Jean-François Pansart,
Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le programme de voirie 2026,

AUTORISE Mr le Maire à lancer la consultation auprès des entreprises.

Fait à Plaine-Haute, le 8 juin 2026

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Philippe PIERRE

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

Le

et publication ou notification

Le